

que c'est là une répartition équitable des contrats? Le ministre pourra prétendre qu'on ne néglige pas la Saskatchewan, mais il est bien certain qu'elle n'a pas obtenu sa juste part au cours de ladite année. Je continue. Au début de la session j'ai inscrit une question au *Feuilleton*, et je vais consigner de nouveau au hansard les questions que j'ai posées et les réponses que j'ai reçues, comme on peut le voir à la page 462 du hansard en date du 19 février 1951. J'ai demandé combien, sur les 80,000 contrats adjugés à l'industrie canadienne au cours des neuf premiers mois de l'année financière courante, avaient été accordés dans les diverses provinces et quelle en était la valeur en dollars.

Voici la réponse que j'ai obtenue:

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Yukon | \$ 254,000 |
| Colombie-Britannique | 33,574,000 |
| Alberta | 6,707,000 |
| Saskatchewan | 450,000 |
| Manitoba | 6,667,000 |
| Ontario | 214,436,000 |
| Québec | 154,055,000 |
| Nouveau-Brunswick | 5,468,000 |
| Nouvelle-Écosse | 23,003,000 |
| Île du Prince-Édouard | 329,000 |
| Terre-Neuve | 402,000 |

Au cours de ces neuf mois, ma province a obtenu 1/10 p. 100 des contrats de défense. Le ministre a déclaré, à la Chambre, que la statistique ne visait que les localités postales, ne donnait pas une idée exacte des chiffres vérifiables, ne signifiait pas grand chose. Peut-être n'a-t-elle aucun sens pour lui; mais je puis lui dire qu'elle en a beaucoup pour les gens de ma province. Ils y voient une flagrante inégalité de traitement envers la Saskatchewan.

Environ un mois plus tard, j'ai inscrit une autre question au *Feuilleton* afin d'obtenir qu'on mît ces chiffres à jour, mais on m'a refusé une ventilation. L'adjoint parlementaire m'a dit avec bienveillance qu'il n'était pas équitable de décomposer les données et que, par conséquent, il ne croyait pas qu'il fût dans l'intérêt public de déposer le document. Ce n'était peut-être pas dans l'intérêt de son ministère, mais les gens de ma province et d'autres parties du Canada s'intéressaient beaucoup à pareille décomposition. Autant que je puisse voir, si l'on n'a pas présenté les chiffres de cette façon, c'est uniquement parce que l'adjoint parlementaire et le ministre en avaient un peu honte.

Je me reporte maintenant au temps où le ministère de la Production de défense a été établi, il y a environ deux mois et demi. Le 20 février, j'ai posé une autre question au ministre du Commerce, comme on peut le voir à la page 506 du hansard:

Le ministre du Commerce peut-il nous assurer qu'à l'avenir les provinces Maritimes et les pro-

vinces des Prairies, en particulier la Saskatchewan, recevront plus d'attention lors de la répartition des contrats de défense?

Si je puis oser le dire, le ministre m'a répondu très facétieusement ainsi qu'il suit:

C'est tout comme si l'on demandait à un homme quand il cessera de battre sa femme. Nous nous efforçons de répartir aussi également que possible les achats des différentes sources d'approvisionnements pour fins de défense. Telle a été et telle continuera d'être notre ligne de conduite.

Dois-je en conclure que la Saskatchewan continuera à obtenir seulement 1/10 p. 100 des contrats d'armement? Depuis l'établissement du ministère de la Production de défense, l'adjoint parlementaire a l'obligéance de me fournir la statistique détaillée qu'on publie deux fois par mois au sujet des fabrications militaires. Ceux qui ont consulté cette statistique savent qu'elle n'est pas décomposée par province et que les totaux n'y sont pas inclus. Je me demande si cela tient à des motifs qui sautent aux yeux. Dans la première statistique ainsi publiée et qui intéressait la période allant du 1^{er} au 15 avril, je relevais qu'un seul contrat avait été confié à la Saskatchewan: d'un montant de \$27,500, il portait sur de l'huile combustible commandée à Prince-Albert. La deuxième visait la période du 16 au 30 avril: sur des dépenses de millions de dollars, ma province n'a pas touché un sou. La suivante portait sur la période du 1^{er} au 15 mai: pas un sou pour la Saskatchewan. Le communiqué n° 3, intéressant une partie de la même période, indique que, cette fois encore, la Saskatchewan n'a rien obtenu.

La dernière statistique, qui constitue le communiqué n° 4 et que je n'ai pu me procurer qu'hier, révèle que la *W. C. Wells Construction Company*, de Saskatoon, a obtenu un contrat relativement à l'aménagement d'un aéroport en Alberta. Nous sommes reconnaissants à l'État de nous avoir confié ce contrat, mais on reconnaîtra, je crois, que la plus grande partie de la main-d'œuvre nécessaire à son exécution sera albertaine. Ce n'est pas ce contrat qui fera progresser l'économie de ma province.

M. Low: C'est notre province qui aurait dû l'obtenir.

M. Thatcher: Je résume. En dépit des chiffres que mon bon ami, le ministre, a cités ce matin, deux contrats sur 415 ont été accordés en Saskatchewan depuis que son ministère a commencé à fonctionner. Il existe peut-être des chiffres plus récents, mais d'après ceux que j'ai obtenus hier, deux contrats seulement sur 415 ont été accordés en Saskatchewan. Si c'est là une façon raisonnable de traiter la Saskatchewan, ce que le ministre prétend faire, je crois qu'il devrait vérifier certaines de ses définitions.